Travaux en hauteur

❑ Point d'ancrage

INTERDIT D'utiliser les rambardes comme point d'accrochage. **Nouveau**

❑ Echafaudage **Nouveau**

Avant utilisation, **Il est prescrit à chaque utilisateur**:
De vérifier les informations suivantes:

Vérification avant mise en service réalisée

Réception technique < 3mois

Dernière utilisation < 1mois

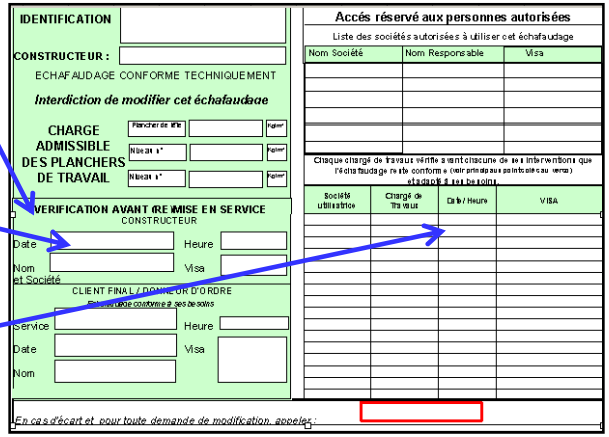
IDENTIFICATION
CONSTRUCTEUR :
ECHAFAUDAGE CONFORME TECHNIQUEMENT
Interdiction de modifier cet échafaudage
CHARGE ADMISSIBLE DES PLANCHERS DE TRAVAIL
VERIFICATION AVANT REMISE EN SERVICE
CONSTRUCTEUR
Date
Heure
Nom et Société
Visa
CLIENT FINAL / DONNEUR D'ORDRE
Service
Date
Nom
Heure
Visa
En cas d'écart et pour toute demande de modification, appeler :
Accès réservé aux personnes autorisées
Liste des sociétés autorisées à utiliser cet échafaudage
Nom Société
Nom Responsable
Visa
Chaque chargé de travaux vérifie avant chacune de ses interventions que l'échafaudage reste conforme (voir principales points au verso) et adapte si nécessaire à ses besoins
Société utilisatrice
Chargé de Travaux
Date / Heure
VISA

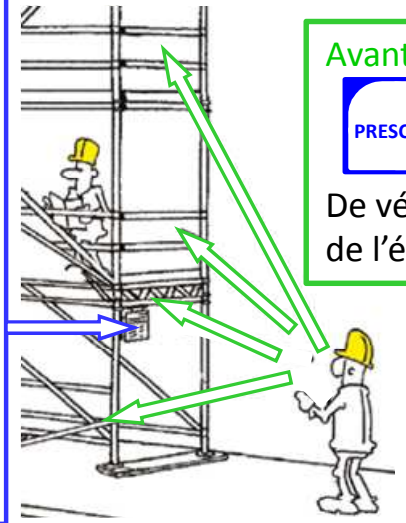

Avant utilisation,
PRESCRIT **à chaque utilisateur**:
De vérifier le bon état de l'échafaudage

Si anomalie: PRESCRIT au chargé de travaux:
D'interdire l'accès et d'avertir

INTERDIT De modifier tout ou partie d'un échafaudage.

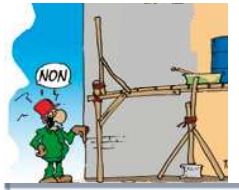

Diffusion par Côte avec accord